

Indice de prix des dépenses communales

À la fin du 1^{er} semestre 2012, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales est comparable à celle de l'inflation

Au moment de la construction de l'indice de prix des dépenses communales, il y a sept ans, les dotations de l'État versées aux collectivités locales étaient indexées sur l'inflation et sur une fraction de la croissance économique.

Au fur et à mesure de la dégradation de la situation des finances publiques (en 2012, le déficit s'établirait à 4,5 % du PIB et la dette à 89,9 %), l'indexation des dotations a été réduite, l'effort d'assainissement des finances publiques étant partagé entre tous les niveaux d'administrations.

Dans un premier temps la référence à la croissance économique a été supprimée, impliquant un gel des dotations en volume, puis les dotations ont été gelées en valeur et, enfin, le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017 prévoit une baisse de ces dotations pour 2014 et 2015.

Au départ construit afin de vérifier si l'évolution des prix à la consommation hors tabac était un indicateur pertinent pour l'indexation des dotations, cet indice, aussi nommé « panier du maire », permet surtout aujourd'hui d'appréhender une partie des contraintes qui pèsent sur les budgets locaux. À savoir une hausse des prix toujours dynamique, sur laquelle les communes ne peuvent agir, alors que parallèlement les dotations ne progressent plus, voire diminuent.

Entre 1999 et 2011, l'indice de prix des dépenses communales évolue en moyenne de 2,4 % par an contre 1,6 % pour l'inflation hors tabac, soit un écart conséquent de 0,8 point.

Sur la période plus récente, cet écart a eu tendance à se réduire et, sur le 1^{er} semestre 2012, les évolutions des deux indices s'avèrent similaires, avec une hausse de 1,4 % sur un an. Ce ralentissement de l'évolution de l'indice sur le début de l'année 2012 résulte notamment du gel du point d'indice de la fonction publique depuis mi-2010, de taux d'intérêt à nouveau en baisse et d'une décélération de la croissance du coût des matières premières.

Ce ralentissement des prix qui pèsent sur les dépenses communales est une bonne nouvelle pour les budgets locaux mais il n'est cependant que conjoncturel et volatil et ne permet pas de compenser une baisse des dotations programmée pour une durée d'au moins deux ans.

Si la participation de tous au redressement des comptes publics est admise, il n'en demeure pas moins que la contribution demandée aux collectivités locales doit être analysée à l'aune des différentes contraintes qu'elles subissent, contraintes dont l'observation de cet indice peut faire écho.

Philippe Laurent

Maire de Sceaux, Président de la commission
des Finances de l'Association des Maires de France

■ L'indice de prix des dépenses communales évolue au même rythme que l'inflation

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique confirme l'intuition selon laquelle les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

	1999 - 2011	2 ^e trimestre 2012	
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 ^{er} trimestre 1999)	Évolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	2,4 %	134,5	1,4 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	2,7 %	141,1	1,4 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	1,6 %	122,7	1,4 %

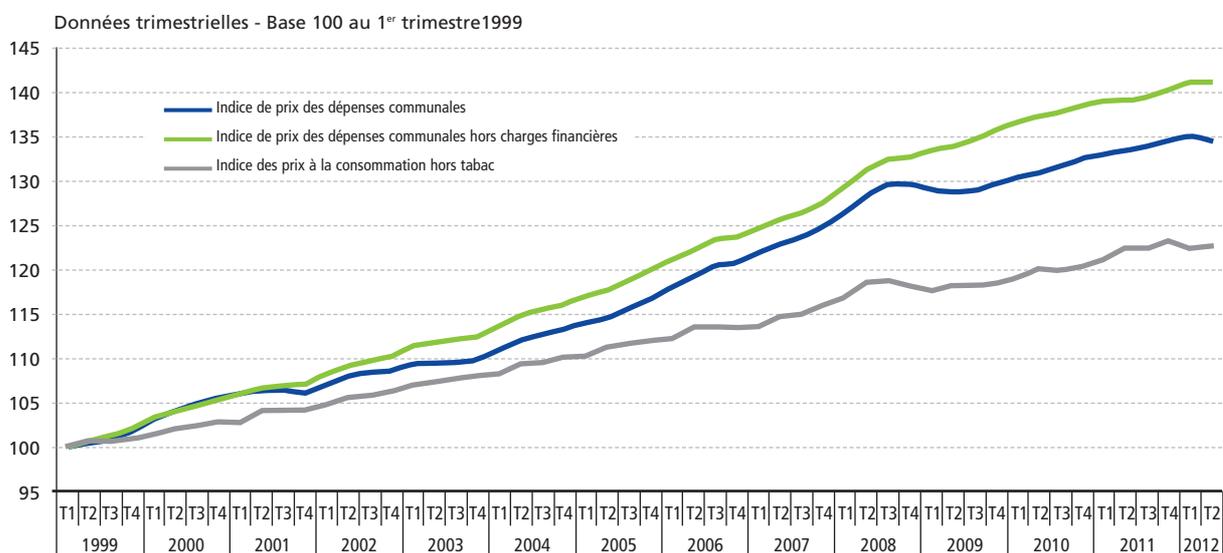
L'écart entre « l'inflation » supportée par les communes et celle des ménages demeure élevée sur la période 1999-2011.

- Alors que l'indice des prix à la consommation hors tabac a progressé en moyenne de 1,6 % par an entre 1999 et 2011, l'indice de prix des dépenses communales a connu une hausse annuelle moyenne de 2,4 %.
- Sur la même période, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières augmente de 2,7 % en moyenne par an, les charges financières ayant enregistré une baisse importante sur longue période.
- L'écart observé entre l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'élève à 0,8 point en moyenne chaque année sur la période 1999-2011.

À la fin du 1^{er} semestre 2012, l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation progressent, sur un an, à un rythme similaire.

- À la fin du 2^{ème} trimestre 2012, l'indice de prix des dépenses communales s'établit à 134,5 (base 100 au 1^{er} trimestre 1999), en hausse de 1,4 % sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents).
- L'indice des prix à la consommation hors tabac enregistre également une progression de 1,4 % sur la même période.
- Hors charges financières, l'indice s'élève à 141,1 en hausse de 1,4 % sur les quatre derniers trimestres, soit une progression identique à l'indice global. Si le « prix » des frais financiers a connu à compter de 2010 une reprise et a contribué à la dynamique de l'indice, cette tendance commence à s'inverser en raison de la baisse depuis fin 2011 du « prix » des frais financiers.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



Faits marquants

L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

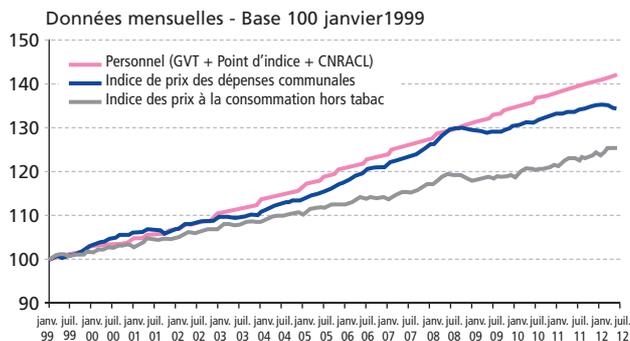
- à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition,
- aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est plus modeste.

Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

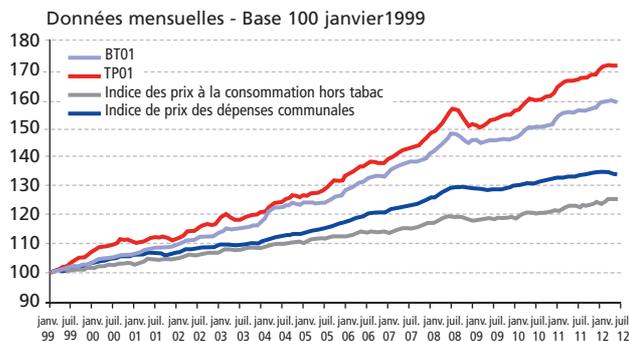
- **La hausse du prix des dépenses de personnel** demeure limitée en raison de l'absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique depuis mi-2010. Seule l'avancée des carrières (qui correspond au « GVT positif ») contribue au dynamisme de cette composante. Ainsi, sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) sa progression est de 2,0 %.

- **Les coûts de la construction**, représentés par les index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics), pèsent de façon non négligeable dans la composition de l'indice. Sensibles à la progression du cours des matières premières, ils ont enregistré une évolution assez élevée en 2011 (respectivement + 4,0 % et + 4,6 %) mais ralentissent entre le dernier semestre 2011 et le 1^{er} semestre 2012 ; cette décélération est particulièrement marquée entre le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre 2012 puisque ces deux indices ne progressent respectivement que de 0,2 % et 0,3 %.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)

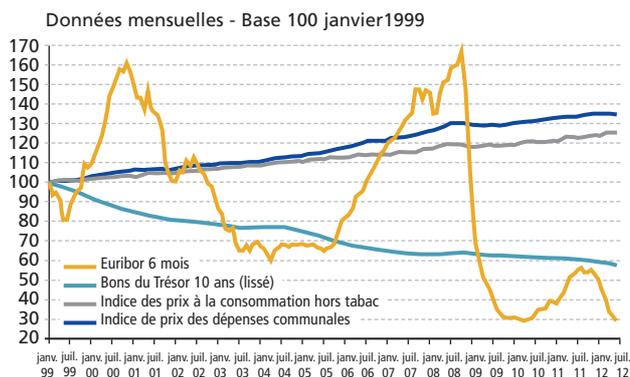


Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global, mais qui sont fortement volatils

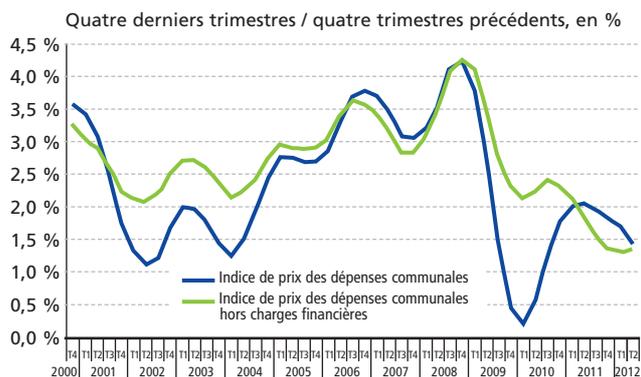
- En forte hausse sur l'année 2011 (+ 52,8 %), la composante « taux court » de l'indice de prix des frais financiers retrouve, à la fin du 1^{er} semestre 2012, les niveaux bas du printemps 2010 et enregistre ainsi un fort repli par rapport au semestre précédent (- 30,8 %). La composante « taux long » conserve sa tendance de long terme en enregistrant une baisse de 2,5 % sur le

2^{ème} semestre 2012. Contrairement à ce qui a été observé en 2011, il se pourrait que sur l'ensemble de l'année 2012, ces évolutions viennent atténuer le dynamisme de l'indice de prix des dépenses communales, même si, par ailleurs, l'indice ne tient pas compte de la hausse des coûts de refinancement et de l'augmentation des marges et taux pratiqués qui en résulte.

FORTES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

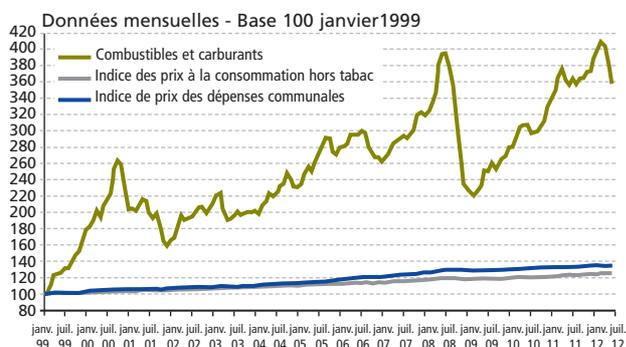


ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES Y COMPRIS ET HORS CHARGES FINANCIÈRES



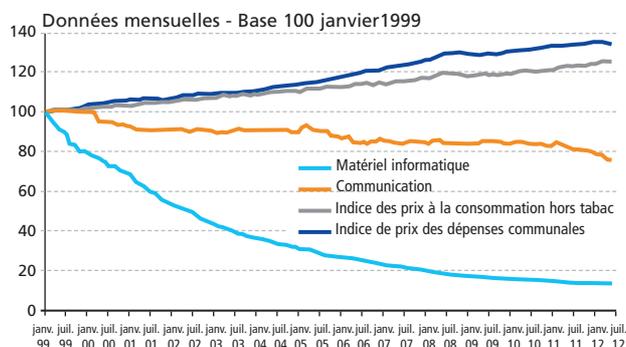
• Après la forte hausse de la composante énergie de l'indice de prix des dépenses communales observée en 2011 (+ 20,3 %), **le prix des combustibles et carburants** enregistre une nette décélération : il progresse de 6,8 % entre le dernier semestre 2011 et le 1^{er} semestre 2012, et recule même de 4,4 % entre le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre 2012.

L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS
EST TRÈS VOLATIL



• Les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **communication** » et « **matériel informatique** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives et quasi continues depuis 1999. Le 1^{er} semestre 2012 confirme la tendance passée pour les deux composantes puisqu'elles diminuent respectivement de 4,1 % et 0,6 %.

DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL
SONT EN BAISSSE CONSTANTE DEPUIS 1999



Rappel méthodologique

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'INSEE a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages. Sur le même principe, un indice composite reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'INSEE, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépense de communes.

Jusqu'à présent l'indice global était obtenu en pondérant chaque indice avec le poids, dans les dépenses totales, des dépenses qui leurs sont associées. L'année de référence était 2002. **Dorénavant, la pondération est actualisée chaque année pour tenir compte des changements de structure de comptes.**

Un certain nombre de postes a été écarté de la structure des dépenses (moins de 20 %) en raison de leur trop faible niveau ou de leur caractère difficilement actualisable avec un indice de prix du type « coût de la vie » (par exemple les remboursements d'emprunts). L'indice évolue mensuellement au même rythme que les différents indices le composant.

Principaux indices utilisés :

Dépenses communales	Poids dans les dépenses totales retenues pour l'indice*	Indices retenus
Frais de personnel	42 %	Combinaison du GVT positif, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant
Dépenses d'investissement	24 %	Combinaison des index BT01 et TP01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y.c. microordinateurs »
Subventions et participations	12 %	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement
Achats de matières et fournitures	7 %	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »
Entretien et réparation	4 %	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »
Frais financiers	3 %	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme

* source : traitement Dexia Crédit Local d'après les comptes de gestion 2010, DGFIP